ART. 2 N° 174

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 174

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« en commission permanente ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat solennel en séance publique.